

FICHE SIGNALÉTIQUE

Section I - IDENTIFICATION DU PRODUIT

Identificateur du produit : Accumulateur au plomb/acide

SE REPORTER À UNE FS DISTINCTE POUR DES RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLECTROLYTE.

Usage du produit : Accumulateur au plomb

Famille chimique : Accumulateur au plomb

Nom et adresse du fournisseur :

Surette Battery Co. Ltd.
P.O. Box 2020, 1 Station Road
Springhill, N.S.
B0M 1X0
(902) 597-3767

Nom et adresse du fabricant :

Se reporter au fournisseur.

N° de tél. d'urgence : CANUTEC (613) 996-6666

Catégorie SIMDUT : Exempt
(article fabriqué)

Section II - INGRÉDIENTS DANGEREUX

<u>Ingredients</u>	<u>LC₅₀, ppm</u> <u>CAS #</u>	<u>LD₅₀, mg/kg</u> <u>wt. %</u>	<u>(Rat,ihl.)</u>	<u>(Rat,oral)</u>
Plomb				
Dioxyde de plomb	1309-60-0	31	n/av	n/av
Acid Sulfurique	7664-93-9	34	510 mg/m ³	/2Hr
				2140

Section III - CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État physique, odeur et apparence : Boîtier transparent à opaque avec couvercle fermé hermétiquement, muni de bornes sur le côté ou sur le dessus et d'une coiffe d'évent; inodore.

Seuil de l'odeur : Sans objet

Densité : Sans objet

Coefficient de partage eau/huile : Sans objet

Tension de vapeur : Sans objet

Point d'ébullition : Sans objet

Point de congélation/fusion : Sans objet

pH : Sans objet

Densité de la vapeur (air = 1) : Sans objet

Taux d'évaporation (n-BuAc=1) : Sans objet

Matières volatiles, % : Sans objet

Solubilité dans l'eau : Sans objet

Section IV - RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Conditions d'inflammabilité : Sans objet

Moyens d'extinction : Sans objet

Sensibilité aux chocs/décharges électrostatiques : Sans objet

Point d'éclair (méthode) : Aucun

Limites d'inflammabilité, % selon le volume : Sans objet

Température d'auto-inflammation : Sans objet

Produits de combustion dangereux : Sans objet

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : Électrolyte : produit un gaz d'hydrogène explosif au contact de la plupart des métaux.

Section V - RÉACTIVITÉ

Stabilité : Sans objet

Matières incompatibles : Sans objet

Conditions de réactivité : Sans objet

Produits de décomposition dangereux : Électrolyte : Si chauffé au-dessus de 340 °C, l'acide sulfurique se décompose en trioxyde de soufre et en eau.

Section VI - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

****Voies d'exposition et effets aigus/chroniques****

Limites d'exposition : ACGIH - TLV Sans objet pour l'article en question.

Inhalation : Sans objet

Contact cutané : Sans objet

Contact oculaire : Sans objet

Ingestion : Sans objet

Effets chroniques : Inconnus

Cancérogénicité : Le plomb et le dioxyde de plomb sont inscrits comme des cancérogènes. Cependant, il n'y a aucun risque d'exposition dans des conditions d'utilisation normales.

Tératogénicité, mutagénicité, autres effets sur la reproduction : p. d.

Sensibilisation à la matière : Le produit ne devrait pas être un sensibilisateur.

Matières synergiques : Aucune connue

Section VII - PREMIERS SOINS

Électrolyte seulement :

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais. Si la gêne respiratoire ne s'améliore pas rapidement, transporter la victime chez un médecin.

Peau : Laver avec un savon doux et de l'eau. Rincer à fond. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Yeux : Rincer à grande eau pendant au moins 20 minutes. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Ingestion : Obtenir immédiatement des soins médicaux. Ne pas faire vomir.

Section VIII - MESURES PRÉVENTIVES

Électrolyte seulement :

Fuite, rejet ou déversement : Porter des vêtements de protection complets, y compris des bottes et un équipement de protection. Contenir le déversement afin d'empêcher la contamination des systèmes d'égouts ou des cours d'eau. Pomper dans des récipients identifiés pour récupération ou élimination. Si possible, neutraliser sur une base sèche à l'aide d'un alcali adéquat, comme de la chaux ou du carbonate de soude, ensuite rincer avec de l'eau conformément aux règlements applicables.

Élimination des déchets : Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Électrolyte seulement :

Protection respiratoire : Porter un masque avec cartouche ou un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH, selon l'exposition.

Ventilation : Un système de ventilation par évacuation locale est nécessaire. Ventilation mécanique (générale) - pas obligatoire.

Gants de protection : PVC ou néoprène

Protection oculaire : Des lunettes antiéclaboussures ou un écran facial.

Autre équipement de protection : Des chaussures de sûreté portées avec des bottes de caoutchouc/néoprène ou des bottes en caoutchouc/néoprène à coquille qui se portent par-dessus des bas. Placer les jambes de pantalon par-dessus les bottes pour empêcher l'acide de pénétrer dans les bottes. Autre équipement : selon l'exposition et les standards des lieux de travail. Fournir une douche de sécurité et une douche oculaire dans les lieux d'entreposage et de manipulation.

ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

Équipement et marche à suivre pour la manutention : Éviter tout contact avec la peau les yeux et les vêtements. Mettre les récipients à l'abri des dégradations. Porter un équipement de protection lors de la manipulation. Lors de la dilution, ajouter lentement l'acide à l'eau (ne jamais ajouter l'eau à l'acide) tout en remuant pour éviter les éclaboussures ou l'ébullition. Se laver à fond après la manipulation. Les récipients vidés contiennent des résidus de vapeur et de produit.

Exigences en matière d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais et sec. Entreposer à l'écart des sources d'inflammation. Garder les contenants fermés et protéger de tout contact avec l'eau afin d'éviter les risques de réaction violente.

Instructions spéciales en matière d'expédition : TMD : accumulateurs, remplis d'acide; classe 8; UN2794; groupe d'emballage III.

Section IX - RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION

Préparée par : Surrette Battery Co. Ltd.

Téléphone : (902) 597-3767

Date de préparation : Le 21 janvier 2010

Abréviations :

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CIRC : Centre international de recherche sur le cancer

p. d. : Pas disponible

NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health

SIMDUT : Système d'identification des marchandises dangereuses utilisées au travail

TMD : Règlements sur le transport des marchandises dangereuses.

TLV : Valeur limite d'exposition

TWA : Valeur moyenne pondérée dans le temps

Références :

1. Van Nostrand Reinhold, Dangerous Properties of Industrial Materials, Seventh Edition, N. Irving Sax.
2. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, RTECS (Registry of Toxic Effects) et bases de données CHEMINFO.
3. International Agency for Research on Cancer Monographs, Supplement 7, 1988.